

Le 29 juin 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 juin 2026

Présents : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Valérie PICQ, M. Sébastien FAUST, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, Mme Édith FALLOT, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents : Mme Clémence SABAUT, Mme Kim JAMMES.

Procurations : Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Kim JAMMES à M. Bruno BERTHOLET.

Secrétaire : M. Michel COUCHOUX

OBJET : Reversement des recettes de l'opération « Bol de Riz » au Comité de jumelage/coopération La Fouillouse -Soufouroulaye

Rapporteur : Sébastien FAUST

Comme chaque année, la Commune a organisé en partenariat avec le comité de jumelage-coopération La Fouillouse-Soufouroulaye l'opération « Bol de Riz », permettant aux enfants fréquentant la restauration scolaire de substituer, le temps d'un repas, leur déjeuner avec un simple bol de riz. Le prix du repas acquitté par les familles est quant à lui reversé au comité de jumelage pour aider au financement de ses actions de coopération.

Cette opération, entièrement basée sur le volontariat des familles a permis cette année de récolter 544,50€ de recettes (121 repas à 4,50 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide par 25 voix Pour et 2 Abstentions:

- **DE DÉCIDER** de reverser le montant de 544,50 € au comité de jumelage-coopération La Fouillouse-Soufouroulaye sous la forme d'une subvention du même montant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260629-61-26-DE

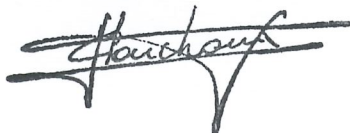
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 29 juin 2026

Le secrétaire de séance

M. Michel COUCHOUX



Le Maire

M. Hervé JAVELLE

